

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE**

2^{ème} RÉUNION DE 2014

Séance du 28 janvier 2014

CG 14/2^{ème}/V-10

L'an deux mille quatorze, le 28 janvier, les membres du Conseil Général légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, l'Assemblée départementale peut valablement délibérer.

Présents ou ayant donné procuration de vote : Mme Sardeing-Rodriguez, MM. Albert, Astoul, Astruc, Aurientis, Baylet, Bésiers, Cambon, Capayrou, Dagen, Deprince, Descazeaux, Empociello, Garrigues Francis, Garrigues Roland, Gonzalez, Guillamat, Hébral, Lacombe, Lavabre, Marty Michel, Marty Patrick, Massip, Mouchard, Quèreilhac, Raynal, Roger, Roset, Tabarly et Viguié.

**REVENU DE SOLIDARITE ACTIVE
REMISES GRACIEUSES**

Comme lors de chacune de nos réunions, et conformément à la réglementation comptable, je sou mets à votre approbation une liste de titres de recettes, émis pour la plupart sur les précédents exercices, qui relèvent d'une procédure de remise gracieuse.

J'ai, en effet, été saisi d'une requête tendant à la remise gracieuse d'une créance pour un montant de 1 925 € au titre d'indus d'allocations RSA.

Eu égard à la situation du demandeur, j'ai été amené à accorder une remise gracieuse totale de cette dette.

La procédure en la matière conduit donc à l'annulation du titre de recette mentionné en annexe, sur laquelle doit se prononcer notre Assemblée.

Je vous saurais gré de bien vouloir délibérer sur cette proposition et inscrire le crédit correspondant à l'article 657 427 sous-fonction 567.



Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission solidarité, santé et action sociale,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL GENERAL

- Décide la remise gracieuse d'un montant de 1 925,00 € au titre d'indus d'allocations RSA ;
- Inscrit le crédit correspondant à l'article 657 427, sous-fonction 567 du budget primitif de 2014.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,